



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY  
CHAMPAGNE  
CHASSELAY  
COLLONGES  
COUZON  
CURIS  
LIMONEST

LISSEU  
POLEYMIEUX  
QUINCIEUX  
ST-FOUR  
ST-DIDIER  
ST-GERMAIN  
ST-ROMAN

GRANDLYON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

### SEANCE DU 17/05/2022

<p><b>- Nombre de délégués en exercice :</b> 33</p> <p><b>- Nombre d'élus présents : 22</b></p> <p><b>- Nombre de votants : 32</b></p> <p><b>Date de la convocation</b> 10/05/2022</p> <p><b>Certifiée exécutoire par :</b> Transmission en préfecture le : 24/05/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 01/06/2022</p>	<p><b>Présents ayant participé au vote :</b> Pierre ATHANAZE - Cyrille BOUVAT -- Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Pascal DAVID - Elisabeth DE FREITAS - Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Anne-Laure MATHIAS - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (22)</p> <p><b>Absents excusés ayant donné un pouvoir :</b> Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille FIARD) - Jérémy CAMUS (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Eric MADIGOU (pouvoir donné à Valérie KATZMAN) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Franck DECRENISSE) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (9)</p> <p><b>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :</b> Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (1)</p> <p><b>Absents non représentés :</b> Séverine HEMAIN – (1)</p> <p><b>Suppléants présents sans voix délibérative :</b> Laure JOLY – Jacques MONGOIN – Jean-Luc MARTIN</p> <p><b>Secrétaire de Séance élu :</b> Béatrice REBOTIER</p>
---	---

Le **mardi 17 mai 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à Quincieux, convoqués par courriel du 10/05/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-13

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT AUX FONCTIONNAIRES ET, LE CAS ECHEANT,  
AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 DU CODE GENERAL  
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME, PRESIDENTE**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

**La Présidente du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or propose au Conseil Syndical :**

La création d'un emploi permanent de Direction ouvert :

- Au grade d'ingénieur

Cet emploi est créé :

- A temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Eu égard à la nature des fonctions de management, de gestion de structure en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi de Direction, pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire de la catégorie A du grade d'ingénieur au 9<sup>ème</sup> échelon, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- Article 1 : À compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, il est décidé de créer un emploi de Direction dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 18/05/2022*

Béatrice DELORME, Présidente